

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} FEVRIER 2007**
tenue sous la présidence de Monsieur Norbert PRALONG

Présents :	M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal
	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	MM.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
		P.	DE CANDOLLE	" "
	Mme	M.	GARCIA	Conseillère municipale
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	LOCHER	" "
	Mme	D.	MEYNET	Conseillère municipale
	M.	L.	MEYNET	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	M.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
	Mme	M.	PIGUET	Conseillère municipale
	MM.	N.	PRALONG	Conseiller municipal
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
	M.	R.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	C.	TIERCY	Conseillère municipale
	M.	F.	WALPEN	Conseiller municipal
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
	M.	C.	RIVOIRE	Conseiller administratif
		M.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	M.	BEKER	Conseiller municipal
		F.	FLORINETTI	" "
	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
Public :	7 personnes			

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Prestation de serment de M. Francis WALPEN -
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2006 -
- 3) Communications du Bureau -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Restauration du Temple de Chêne : vote d'un crédit d'investissement et financement;
 - 5.2 Maison de l'Enfance : vote du crédit d'étude et financement;
 - 5.3 Aménagement du rondeau des Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement;
 - 5.4 Réfection des arrêts de bus chemin De-La-Montagne/chemin Castan : vote du crédit d'investissement et financement;
 - 5.5 Chêne-Bougeries/Chemin du Pré-du-Couvent (enquête publique N° 1491) Projet de plan localisé de quartier N° 29528-511 : préavis -
- 6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres -
- 7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 8) Naturalisations.

La séance est ouverte à 20h.30 par M. Norbert Pralong qui souhaite la bienvenue aux participant-es.

Le Président annonce le retrait du point 2) de l'ordre du jour prévu, à savoir "Prestation de serment de M. Jacques Koller".

1) Prestation de serment de M. Francis WALPEN

Le Président donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 décembre 2006 relatif à l'élection de M. Francis Walpen à la fonction de conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries.

" Le Conseil d'Etat

Vu la lettre de démission de Madame Marylène Rotschy, conseillère municipale;

Vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;

Attendu que la majorité des signataires de la liste "Libéral", sur laquelle était portée la conseillère municipale démissionnaire, a présenté dans le délai prescrit une liste portant le nom de M. Francis Walpen;

Arrête

Monsieur Francis Walpen, 1941, valaisan, domicilié avenue des Cavaliers 23, 1224 Chêne-Bougeries, est proclamé élu sans scrutin à la fonction de conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries et son élection est validée.

Le délai de recours au Tribunal administratif est de 6 jours, il court dès le lendemain de la publication du présent arrêté. "

L'assemblée se lève.

Le président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciemment les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Francis Walpen répond : "Je le jure".

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2006

- Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté par 17 voix pour et 1 abstention.

3) Communications du Bureau

Le Président rappelle que le Bureau s'était réuni pour fixer un calendrier des séances de commissions qui puisse être utilisé tout au long de l'année. Il semblerait toutefois que la mise en œuvre de cette décision ait soulevé quelques difficultés. Le Bureau en a pris note mais souhaite néanmoins maintenir le calendrier des séances tel que fixé, du moins jusqu'à fin mai 2007.

Le Président regrette que Mme le Maire, lors de la présentation des vœux du Conseil administratif à l'ensemble des communiers, ait saisi l'occasion d'évoquer un point sur lequel le Conseil municipal ne s'était pas encore déterminé.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Projet CEVA

Mme Grandjean-Kyburz annonce qu'elle a signé, le 10 octobre 2006, en qualité de maire, une opposition au projet CEVA, ceci afin de garantir avant tout l'accès au dossier. En effet, seule une opposition formelle permet de participer à la procédure.

Dans le cadre de cette dernière, le Conseil administratif avait, entre autres, mis en exergue le fait que de nombreuses incertitudes pesaient encore sur ce projet, en particulier pour ce qui concerne ses modalités pratiques de réalisation ainsi que l'impact important de ces dernières sur les nombreuses parcelles riveraines.

Ainsi, le Conseil administratif a reçu, le 23 janvier 2007, une délégation composée de représentants du projet CEVA et des CFF.

En conséquence, il s'agissait d'obtenir des garanties quant au respect des normes OPB tant pour ce qui concerne les bruits solidiens qu'aériens. Il s'agissait également de s'interroger quant au type de creuse, en suggérant la réalisation éventuelle d'un passage en tunnel, ainsi qu'à la nature et l'emprise des travaux sur les canalisations existantes.

Le bureau ICE, lequel étudie la mise en séparatif du quartier de la Gradelle, les mandataires communaux PGEE ainsi que le bureau Triporteur, mandataire pour ce qui concerne les aménagements de surfaces, seront informés de la nature des coordinations envisagées.

Par ailleurs, une première séance de coordination technique a eu lieu le 31 janvier 2007 avec les ingénieurs mandataires des CFF pour le lot 7 du projet CEVA.

Les membres du Conseil seront informés, dans un avenir proche, de l'évolution de ce dossier.

Question écrite du groupe Socialiste

Mme Grandjean-Kyburz rappelle la question écrite du groupe Socialiste concernant les dysfonctionnements de la Poste, déposée lors du Conseil municipal du 9 novembre 2006, et donne lecture de cette dernière signée par Mme Marion Sobanek, cheffe du groupe.

" Les postes et les facteurs sont des éléments importants du lien social d'une commune. Pour un grand nombre de personnes (infirmes, personnes âgées ou personnes seules), le facteur n'est pas seulement un distributeur de courrier, mais également un interlocuteur, une aide et personne de confiance difficile à remplacer (réception de la rente AI par exemple).

Or, j'ai appris que la Poste donne actuellement une bonne partie du courrier à distribuer, non plus à des facteurs attitrés à un quartier, mais à une société de distribution publicitaire, Ypsilon pour la nommer. Souvent la communication avec ces distributeurs est difficile. J'ai également appris, suite à des plaintes, qu'une partie du courrier a été retrouvée une semaine après avoir été abandonnée. Je m'inquiète que le Conseil administratif ne se saisisse pas de ce problème et, s'il est au courant de ce projet de la Poste d'abandonner les facteurs traditionnels, qu'il ne nous ait parlé de rien. Nous demandons au Conseil administratif d'intervenir auprès de l'Association des communes genevoises pour coordonner une action concertée des communes en

.../...

faveur du maintien des facteurs asservis susceptibles de communiquer avec les habitants."

Mme Grandjean-Kyburz communique ensuite la réponse du Conseil administratif.

"L'office postal de Chêne-Bourg, en charge entre autres de la distribution d'une partie du courrier dans le secteur des Trois-Chêne, a eu dernièrement recours aux prestations de la société Ypsilon.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la ville de Chêne-Bougeries, les agents de la société Ypsilon sont en charge de la distribution du courrier en faveur des habitants du chemin du Pont-de-Ville, du chemin De-La-Montagne et de la rue de Chêne-Bougeries. Plusieurs administrés nous ont fait part de leur vive insatisfaction quant à la qualité des prestations de ladite société. En effet, de nombreux courriers auraient été perdus ou livrés avec retard. Suite à ces dysfonctionnements, des mesures ont été prises par la Poste, aboutissant, in fine, à la rupture des liens contractuels entre les agents en charge de la distribution du courrier dans le secteur cité de Chêne-Bougeries et la société Ypsilon.

Conscient de l'importance que revêt la préservation du lien social entre les habitants de la commune et les agents postaux, le Conseil administratif précise toutefois que le comportement de la clientèle a évolué à une vitesse vertigineuse au cours des dernières années; le nombre d'envois et de versements effectués aux guichets postaux n'ayant cessé de reculer. Dans ce contexte, il appartient à la Poste de préparer l'avenir avec des solutions nouvelles tout en améliorant en permanence la convivialité et le rendement du réseau postal.

Il convient également de rappeler que ce dernier a pour fonction première d'amener des prestations partout en Suisse, laquelle a l'un des réseaux de poste les plus denses du monde. Cela étant, les comportements des clients ont énormément changé au cours des dernières années. Ceux-ci se sont tournés de manière massive vers la communication électronique ou orale (SMS, MMS, e-mail, appel à l'aide de téléphone mobile,etc.). De fait, les offices de postes ont vu les dépôts par les privés se réduire de manière significative au cours des cinq dernières années, soit une diminution des dépôts de lettres de 37%, des dépôts de colis de 40% et des versements de 10%. Cette réduction des volumes a engendré une hausse des coûts unitaires. Ne pas réagir aurait conduit la Poste à devoir pratiquer des hausses massives de prix ou à devoir procéder à une nouvelle ronde de fermeture d'offices. Ainsi, nonobstant les dysfonctionnements passagers relevés dans la distribution du courrier par des agents de la société Ypsilon dans le secteur des Trois-Chêne, il serait erroné d'affirmer que les prestations générales de la Poste en faveur de la clientèle baissent.

Selon un sondage réalisé en octobre et en novembre 2003 par un institut indépendant, la satisfaction des clients privés vis-à-vis du réseau postal demeure très élevée. Par ailleurs, les critiques des clients et clientes n'ont guère porté sur la distribution en tant que telle, mais principalement sur les heures d'ouverture. Des horaires plus tardifs le soir sont souhaités.

En conclusion, il convient de rappeler qu'au début du mois de mai 2006, le Conseil Fédéral a décidé de remanier le cadre légal dans lequel la Poste exerce ses activités, prescrivant à cette dernière de s'adapter aux changements. Dans un contexte

.../...

d'ouverture du marché, il demeure donc indispensable pour la Poste de disposer d'une certaine liberté dans la gestion de l'entreprise. "

Mme Grandjean-Kyburz annonce ensuite

Première conférence Jean-Jacques Gautier - 18 janvier 2007

Quelque 70 à 80 personnes sont venues entendre Mme Martine Brunschwig Graf pour la première conférence Jean-Jacques Gautier consacrée à l'implication de la Suisse dans la défense des droits humains.

Après avoir rendu hommage à Jean-Jacques Gautier, Mme Brunschwig Graf a pu brillamment faire passer ses profondes convictions et, parfois, son indignation devant l'immobilisme des instances fédérales concernant les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Le débat qui a suivi la conférence s'est prolongé fort tard, montrant ainsi que le public se sentait concerné par la thématique.

En inaugurant cette soirée, j'ai eu le plaisir d'annoncer officiellement la création du Prix Jean-Jacques Gautier qui vise à récompenser un projet citoyen de proximité ou à caractère humanitaire – individuel ou collectif - de jeunes engagés des Trois-Chêne, âgés de 13 à 25 ans.

Une annonce dans ce sens paraîtra dans le numéro du mois de février du journal Le Chênois et nos services s'attellent à promouvoir ce prix. Les dossiers, reçus d'ici au 1^{er} septembre, seront examinés par un jury présidé par un représentant du Conseil administratif, de trois personnes de la commission Ecoles et institutions pour la jeunesse et de trois personnalités connues pour leur engagement.

Le Prix de CHF 1'000.-- qui sera attribué, sera remis officiellement lors de la prochaine conférence Jean-Jacques Gautier, prévue en janvier 2008.

Les prochaines échéances

Le week-end des 17 et 18 mars :

4^{ème} édition du festival de marionnettes "Marionnettes et Cie"

qui remporte chaque année un grand succès, que ce soit les spectacles ou les ateliers. Ce seront les mêmes protagonistes que la saison dernière, soit la compagnie des Croquettes et les Pannalal's, ainsi qu'une nouvelle compagnie "La Compagnie des dix doigts" qui présenteront de nouveaux spectacles.

Comme l'an passé, une publicité spéciale sera faite auprès des écoles de Chêne-Bougeries et des communes avoisinantes. Les inscriptions aux ateliers se feront auprès de la mairie, afin que nous puissions tenir une statistique précise des fréquentations.

Le Club des Montagnards, association très active, se chargera de la vente des billets pour les spectacles.

Du 22 au 28 mars :

M. Philippe Lüscher présentera ses deux pièces d'après l'œuvre de Primo Levi "Si c'est un homme" et La Trêve.

Je vous rappelle que Chêne-Bougeries achète la première de ces représentations "Si c'est un homme", le jeudi 22 mars.

La commission Culture-loisirs-manifestations a souhaité faire suivre cette représentation d'un débat avec le public portant sur la problématique du génocide. M. Dominique von Burg, journaliste et ancien rédacteur en chef de la Tribune de Genève, a accepté d'animer ce dernier.

Groupe "Responsabilités citoyennes"

Le groupe s'est réuni le 8 décembre 2006 pour faire un premier bilan "à chaud" des demi-journées citoyennes des 10 et 16 novembre dernier.

Tout en étant unanimes sur le fait que ces journées citoyennes sont utiles et devraient avoir lieu chaque deux ans, certains se sont montrés déçus du niveau du débat avec les élèves.

Le constat a donc été fait que la préparation en classe n'a pas été suffisamment rigoureuse et qu'il convient de mettre également sur pied des séances de préparation avec les enseignants.

Un bilan avec les enseignants a été fait dans le courant du mois de janvier, et M. Bullat, coordinateur, nous en fera part lors de la prochaine séance du groupe prévue demain 2 février 2007.

Travail social hors murs

Le Conseil administratif a décidé de soutenir à hauteur de CHF 700.--, le projet intitulé "Noël pour tous et tous à Noël" d'un groupe de jeunes de l'association District Helvétique, lesquels étaient encadrés par les travailleurs sociaux hors murs des Trois-Chêne. Ce projet consistait à récolter des fonds destinés à des enfants malades, hospitalisés en pédiatrie aux HUG, en procédant à l'emballage de paquets devant un certain nombre de centres commerciaux (dont celui situé au 136, chemin De-La-Montagne).

Par ailleurs, et afin de permettre la réalisation d'un projet de voyage à Paris d'un groupe de jeunes en difficulté, les 10, 11 et 12 février 2007, répondant également à une demande des TSHM des Trois-Chêne, divers travaux d'entretien, dont le déblayage de la neige dans les préaux des écoles, ont été confiés à ces derniers.

Fontaine-bassin place Colonel-Audéoud

L'installation "Château Lapin", du sculpteur Nikola Zaric, sera entièrement démontée d'ici au 15 février 2007. Le Conseil administratif a décidé, dans le cadre du partenariat commune/Visarte Genève, de faire installer dans la fontaine-bassin de la place Colonel-Audéoud, une œuvre du sculpteur Antonio Ghezzi, intitulée "Obélisque", en inox, mesurant 1m78 x 40cm x 2cm posée sur un socle de 40cm x 48cm x 48cm, d'un poids d'environ 80 kg. Cette œuvre sera installée pour une durée de 6 mois.

Petite Enfance

Le mandat de M. Jean-Paul Bari, lequel devait entreprendre une étude relative aux structures d'accueil de la petite enfance dans les Trois-Chêne, a été résilié.

Les conseillères administratives en charge du domaine de la petite enfance dans les Trois-Chêne se sont rencontrées dernièrement afin de relancer le processus, en

présence de Mme Gabriela Chaves, laquelle avait grandement contribué à l'élaboration de la loi cantonale vaudoise dans le domaine de la petite enfance.

En conséquence, une offre relative à une nouvelle étude des structures d'accueil de la petite enfance dans les Trois-Chêne est attendue.

"Café-croissants"

Un "Café-croissants" destiné aux aînés aura lieu le mardi 5 février de 9h. à 10h.30 au Centre de Rencontres et de Loisirs en partenariat avec le Club des aînés, la mairie de Chêne-Bougeries et le CAD. La gymnastique des seniors constituera le thème de la séance. Cette dernière se déroulera en présence de professeurs de gymnastique. Un bilan de l'offre existante en la matière sera établi et il sera pris note des souhaits des aînés de la commune dans ce domaine.

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

concernant les bâtiments,

- qu'un contrat de bail a été signé avec l'association TerraWatt pour la location du 1^{er} étage ainsi que d'une cave/atelier sise en sous-sol du bâtiment situé 2, chemin De-La-Montagne, propriété de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. Des travaux légers ont été entrepris, en vue de sécuriser une barrière surplombant à mi-hauteur une grande salle communément appelée "salle de théâtre";
- que suite à une résiliation de bail, un garage à vélos sis 1, chemin De-La-Montagne va être réhabilité en vue de sa mise à disposition des scouts nautiques, occupant actuellement les locaux situés au 132 route de Chêne. Lesdits locaux pourraient, après transformation/rénovation, être mis à disposition de la Compagnie des sauveteurs auxiliaires de Chêne-Bougeries, laquelle occupe actuellement des locaux dans le dépôt du service des Routes. Une visite des lieux se déroulera le 5 février afin de déterminer si ces locaux correspondent aux besoins en terme de surface de la compagnie;
- que le Conseil administratif a attribué au bureau d'architectes Mentha et Rosset un mandat relatif à l'établissement d'un dossier d'avant-projet à l'échelle 1/100^{ème} pour la rénovation du bâtiment situé 8 bis route du Vallon. A réception de cet avant-projet prévue le 20 février, et après examen attentif par le Conseil administratif, ce dernier présentera ce dossier aux membres de la commission Bâtiments-constructions puis aux membres de la commission Finances.

concernant les routes,

- que, selon une note de la direction du Génie civil/DCTI, consacrée aux campagnes de reprofilage 2007 des routes cantonales, il est envisagé que les travaux de réfection de l'enrobé bitumeux de la route du Vallon, lequel sera phono-absorbant, débutent en avril 2007.

concernant la Compagnie des sapeurs pompiers XXI,

- que le Conseil administratif a accepté :

.../...

- . l'incorporation de M. Daniel Eicher, né le 9 septembre 1976, domicilié 13 chemin du Pont-de-Ville, à compter du 15 janvier 2007;
- . la démission du caporal Pascal Rosset, admis dans la compagnie le 1^{er} novembre 1998, avec effet au 31 décembre 2006;
- . la démission du sapeur Nicolas Kramer, admis dans la compagnie le 1^{er} février 2002 avec effet rétroactif au 13 septembre 2006;
- . la demande de mise à la retraite du fourrier Eric Gilliland, admis dans la compagnie le 1^{er} septembre 1976, avec effet au 31 janvier 2007.

M. Biedermann annonce ensuite que le Conseil administratif a signé, en qualité de représentant de la commune de Chêne-Bougeries, un acte relatif à la cession à titre gratuit, au profit de la commune, d'une surface de 29m² provenant de la parcelle n° 2010, propriété de Mmes Christiane Belotti née Flory, et Sibylle Flory, et à la constitution de 2 servitudes au profit d'une nouvelle parcelle n° 3081. Cette cession permet de remanier quelque peu le chemin du Vieux-Clos à hauteur des parcelles citées.

M. Biedermann informe enfin que les membres de la commission Routes-assainissement-environnement, réunis en séance le 30 janvier 2007, ont eu la primeur des résultats relatifs à la phase 1 "Diagnostic" du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

En effet, les représentants des bureaux mandataires ont exposé à cette occasion la teneur de leur rapport relatif aux infiltrations potentielles. Ainsi, il s'avérerait que des infiltrations ponctuelles d'eaux claires parasites se produisent dans des terrains situés dans une portion du territoire communal compris entre les Hauts-de-Malagnou et le secteur de Pré-Babel. Les membres de la commission ont par ailleurs appris que les collecteurs de la commune sont chargés de 40% d'eaux claires provenant, soit de surplus d'eaux mélangées, soit d'infiltrations dans les joints des canalisations anciennes en ciment. Enfin, le rapport sur l'état des canalisations a permis de prendre la mesure du travail qui attend la commune. En effet, il s'agit d'envisager dans les années à venir 2% d'actions immédiates, 7% de remplacements à court terme et 32% à moyen terme, ceci pour une valeur à neuf totale des canalisations estimée à CHF 67 millions.

La commune attend désormais du canton une coordination entre ce PGEE et le PREE (plan régional d'évacuation des eaux) avant d'initier la phase de projet proprement dit qui tiendra bien évidemment compte de tous les paramètres relevés lors des phases précédentes.

Le Président passe la parole à M. C. Rivoire.

M. C. Rivoire informe

concernant l'Etat civil,

- que la loi fédérale sur le partenariat enregistré est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Cette dernière n'est pas sans implication sur les activités de l'Office d'état civil Chêne-Bougeries-Voirons. Ainsi, nonobstant l'absence de dispositions contraires concernant l'aménagement d'un espace exclusivement réservé à la

.../...

célébration des partenariats enregistrés, le Conseil administratif a décidé d'équiper, avec du mobilier idoine, la salle des Médailloons de la villa Sismondi;

- que, par ailleurs, dans le cadre d'un processus de rationalisation encouragé par le Département des institutions, un projet de regroupement des Offices d'état civil situés dans les Trois-Chêne a été proposé par les autorités de Chêne-Bourg; ces dernières ayant initié un projet de rénovation/transformation complète de la villa dite Floraire. Cet objet sera rediscuté dans le cadre de la prochaine séance des Conseils administratifs des Trois-Chêne prévue le 3 avril 2006 à Chêne-Bougeries.

concernant l'aménagement,

- que le groupe de travail "Plan directeur communal" a fait rapport aux membres de la commission Aménagement-circulation-transports lors de sa séance du 12 décembre 2006. A cette occasion, un cahier des charges détaillé, destiné aux mandataires soumissionnaires, a été présenté. Il était envisagé de contacter quatre bureaux sur invitation.

Au vu de l'intérêt manifesté par bon nombre de bureaux de la place, le Conseil administratif a préféré ouvrir un appel d'offres public. Ainsi, une publication y relative est prévue dans une prochaine édition de la FAO;

- concernant le projet de PLQ relatif au secteur de Challandin, que le Conseil administratif a réitéré son objectif, dans le cadre d'un entretien survenu le 19 décembre avec Mme Bojana Vasiljevic Menoud, directrice du Département du territoire, de voir l'ensemble des villas situées dans la zone la plus densifiée, retirées dudit PLQ. Le projet du Département reçu en mairie le 19 janvier 2007 prévoit toutefois que seuls 4/5 desdites villas soient retirés. Ce projet fera bien évidemment l'objet de discussions dans le cadre de la prochaine séance de la commission Aménagement-circulation-transports;
- que les observations reçues par le Département concernant les PLQ et plans de site du secteur de Grange-Canal étant fort nombreuses, le dossier demeure à ce jour à l'examen par les services cantonaux concernés. Le Conseil administratif a toutefois manifesté son intérêt d'élaborer plus avant un projet de rénovation/reconstruction de l'école de Grange-Canal;
- que les membres de la commission Aménagement-circulation-transports recevront très prochainement un dossier concernant l'enquête publique en cours relative au projet de plan localisé de quartier N° 29410-511/chemin de la Bessonnette.

concernant la circulation,

- que des contrôles de vitesse ont été effectués par les ASM à l'aide d'un radar préventif sur le chemin De-La-Montagne, entre les 4 et 13 décembre 2006. La vitesse moyenne des automobilistes s'élevait à 43 km/h., soit très légèrement au-dessus de la vitesse prescrite, à savoir 40 km/h. Par ailleurs, des contrôles de vitesse ont également été effectués par la brigade du trafic routier pendant 48 heures, au chemin des Bougeries. Les statistiques relatives à ces contrôles sont encore attendues.

concernant le personnel,

- que les conseillers municipaux ont tous déjà été informés par message électronique de la décision du Conseil administratif d'engager M. Antonio Muratel, en qualité de secrétaire adjoint, responsable des finances et des ressources humaines, ceci à partir du 1^{er} mars 2007.

M. Muratel, âgé de 39 ans, est titulaire d'un MBA avec option contrôle de gestion. Il exerce actuellement et pour quelques semaines encore la fonction de directeur adjoint de l'école d'ingénieurs de Lullier, où il est en charge des services financier, administratif et technique.

Au préalable, M. Muratel était responsable financier et membre du comité de direction d'un EMS au Petit-Saconnex. Il a également exercé la fonction de contrôleur de gestion au sein du Département des finances de l'Etat de Genève.

concernant les archives communales,

- que, suite à une visite en date du 26 janvier 2007 de M. Jacques Barrelet, chef adjoint du service des archives d'Etat, ces dernières ont donné leur feu vert pour que l'administration communale procède à un étiquetage définitif des 121'670 documents contenus dans le fonds clos des archives communales. Il convient peut-être de relever également que selon les archives d'Etat, la commune de Chêne-Bougeries dispose d'un des fonds le plus complet concernant les plans des bâtiments du patrimoine administratif et financier communal.

A ce jour, 2'766 plans ont été répertoriés pour ce qui concerne la période 1844-2004.

concernant le site internet communal,

- qu'après 3 ans d'existence du site Internet communal, il est apparu opportun d'envisager son développement pour transformer ce dernier en véritable outil de communication moderne et interactif. Un appel d'offres a été mené auprès de 6 sociétés spécialisées sur la place de Genève, y compris le développeur actuel. 4 concurrents ont répondu à l'appel et, suite à un "briefing" identique, ont présenté leurs diverses propositions de développement. Le choix s'est finalement porté sur la société Etienne & Etienne et un mandat a été signé avec son directeur, M. Etienne Francey, pour un montant de CHF 50'000.--. Chêne-Bougeries se verra ainsi dotée d'un outil de communication moderne, rapide et de première actualité, dont la mise en service est prévue pour le milieu de l'année 2007. A l'interne, une équipe de responsables sera mise en place pour participer à la rédaction et à l'actualisation hebdomadaire du site.

5) Propositions du Conseil administratif :

5.1 Restauration du Temple de Chêne : vote d'un crédit d'investissement et financement

Le Président rappelle que le Temple de Chêne, édifié en 1758, célébrera en 2008 son 250^{ème} anniversaire. Son état actuel est préoccupant. En effet, il a été diagnostiqué de nombreuses fissures dans le mur d'enceinte, un désordre statique du bâtiment, une instabilité de la galerie, un système de chauffage obsolète, une grande déperdition

.../...

d'énergie, des problèmes d'humidité, l'arrivée en fin de vie de certaines installations techniques ainsi que la détérioration de l'orgue.

Il est donc impératif d'effectuer des travaux importants et de mettre le bâtiment en conformité aux normes actuelles afin de garantir la pérennité de ce patrimoine historique.

Sous l'égide de la Paroisse protestante de Chêne, de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907 et de l'Eglise protestante de Genève, un comité d'action a été constitué et a reçu pour mandat du Conseil de paroisse de Chêne de rendre possible la réalisation d'un programme de restauration. Ce projet nécessite un financement mixte de subventions publiques et de fonds privés. Les communes genevoises (en particulier les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex), le canton de Genève et la Confédération sont sollicités pour l'octroi de subventions à la rénovation. L'aide d'associations, de fondations ou d'entreprises est également requise. L'appui de donateurs privés est aussi indispensable pour compléter le financement de cette restauration.

Les travaux prévus seront entrepris en phases distinctes, tenant compte des impératifs techniques de la construction. Le déclenchement des travaux est conditionné par le rythme de rentrée des fonds recherchés. Le début des travaux est prévu en janvier 2007, l'achèvement de l'ouvrage en septembre 2008 et son inauguration en novembre 2008.

Le déroulement des travaux projeté en trois phases, soit une confortation des murs, une restauration extérieure partielle et une restauration intérieure incluant les installations techniques, le tout ayant fait l'objet d'une présentation détaillée par les représentants du comité d'action à l'ensemble des membres du Conseil municipal, d'une séance élargie de la commission Finances, le 14 décembre 2006.

L'ensemble des commissaires présents lors de cette séance ont souligné l'importance que revêt ce bâtiment pour le patrimoine communal, cantonal, voire au-delà, d'où la nécessité de fournir un appui décisif. Il convient de rappeler que le montant de CHF 400'000--, proposé dans le cadre du crédit d'investissement, provient d'une déclaration des membres du comité d'action. Ce chiffre paraît parfaitement adéquat, tenant compte des autres espérances de dons et de subventions. La commission Finances a donc préavisé favorablement, à l'unanimité de ses membres, l'octroi d'une somme de CHF 400'000-- à titre de subvention d'investissement pour la restauration du Temple, tout en ajoutant qu'elle restait ouverte à d'autres discussions.

M. C. Rivoire indique qu'il s'agit d'une rénovation dont le coût s'élève à CHF 2'800'000--, somme importante. Le projet tient à cœur au Conseil administratif. Il s'agit de valoriser un bien qui fait partie de l'histoire de la commune, mais dont le rayonnement va bien au-delà : c'est un des rares temples de forme ovale de Suisse romande (il n'y en a que trois). Le Conseil administratif recommande donc de voter le crédit demandé, voire d'y apporter des modifications si cela s'avère nécessaire.

Le Président ouvre la discussion.

M. Meynet n'a pas d'objection à l'octroi de cette subvention. Il rappelle tout de même la séparation de l'Eglise et de l'Etat et souhaiterait que la commune soit aussi

généreuse dans d'autres circonstances. Elle est beaucoup plus réticente lorsqu'un tel montant est demandé pour l'aide au Tiers-Monde.

M. Karr souligne qu'il redoutait cette remarque. Le Temple est un ouvrage fondateur de la commune de Chêne-Bougeries. C'est sous cet angle que la subvention doit être comprise, et non pas sous l'angle de la séduction de l'électorat protestant, en période électorale. La question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat a été discutée de façon extrêmement détaillée. Il y a eu consensus : le Temple constitue un élément patrimonial absolument essentiel au-delà de sa dimension religieuse.

Mme Sobanek se montre d'accord avec les propos exprimés par M. Karr. Elle souhaiterait néanmoins souligner que le Conseil municipal va se prononcer sur un crédit concernant la réfection des arrêts de bus de CHF 205'000--. En comparaison, le crédit de CHF 400'000-- est plutôt bon marché. Elle ne comprend donc pas pour quelle raison les arrêts de bus sont si chers.

Pour M. De Candolle, la raison confessionnelle donnée par certains est tout à fait déplacée. En effet, la majorité de la commission Finances qui a voté en faveur du crédit est catholique !

Le Président passe la parole à M. Gaillard concernant quelques modifications mineures apportées ce jour au texte de la délibération.

M. Gaillard explique que l'alinéa 1 de ladite délibération est à lire comme suit : "Décide d'octroyer au Comité d'action pour la restauration du Temple de Chêne une somme de CHF 400'000--". Cette précision est liée au fait qu'il s'agit de désigner de manière très claire le bénéficiaire de la subvention. Ladite précision a été souhaitée par le Service de surveillance des communes.

M. Karr souhaiterait savoir si le Comité d'action a la personnalité juridique. Est-il constitué sous forme d'association ?

Sans répondre formellement à cette question, M. Gaillard rappelle toutefois qu'il convient de désigner clairement l'entité.

M. Karr constate dès lors qu'on ne sait pas véritablement à qui on va verser l'argent.

Le Président, en relisant l'exposé des motifs, précise ce qui suit : "Sous l'égide de la Paroisse protestante de Chêne, de la Fondation pour la restauration des temples genevois et de l'Eglise protestante, un comité d'action a été constitué". Ce dernier est donc une émanation de ces entités.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

.../...

**RESTAURATION DU TEMPLE DE CHENE : VOTE D'UN CREDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le projet de restauration du Temple de Chêne qui fêtera ses 250 ans en 2008 et dont l'état actuel nécessite d'importants travaux de restauration -

Attendu que ce Temple est l'un des témoins majeurs de l'architecture protestante originelle en Suisse et qu'il fait partie intégrante de notre patrimoine culturel -

Attendu que les travaux de restauration projetés sont estimés à CHF 2'800'000.-- et nécessitent un financement mixte de subventions publiques et de fonds privés, les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et de Thônex, ainsi que le Canton et la Confédération sont sollicités.

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 16 voix pour et une abstention,**

DECIDE d'octroyer au Comité d'action pour la restauration du Temple de Chêne une somme de CHF 400'000.--, à titre de subvention d'investissement aux travaux de restauration du Temple de Chêne;

de comptabiliser cette subvention d'investissement de CHF 400'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'amortir cette subvention d'investissement à une entité privée au moyen de 5 annuités, lesquelles figureront au budget de fonctionnement de 2008 à 2012, sous le N° 30.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif".

M. Karr souhaiterait savoir, s'il s'avérait que le destinataire ne dispose pas de la personnalité juridique, ce qui va se passer. Le Conseil administratif présentera-t-il à nouveau la délibération ?

M. Gailland répond par l'affirmative. Si le Service de surveillance des communes, qui a donné son feu vert quant au libellé de la délibération proposée, revenait sur sa décision, il est clair qu'une nouvelle délibération serait présentée, mais cela l'étonnerait beaucoup.

M. Meynet explique qu'il s'est abstenu pour cette raison.

5.2 Maison de l'Enfance : vote du crédit d'étude et financement

Le Président indique que la commune a acquis en 2005 une parcelle jouxtant la parcelle n° 1801, propriété communale.

.../...

A travers cette acquisition, la commune de Chêne-Bougeries dispose désormais des surfaces constructibles nécessaires permettant d'envisager une rénovation-transformation de la garderie existante du Petit Manège ainsi que l'extension du Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries. En effet, l'espace de vie enfantine du Petit Manège nécessite une mise en conformité aux normes en vigueur dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. Par ailleurs, les locaux du Centre de Rencontres et de Loisirs sont devenus trop exigus. Il y a une trop grande proximité des différentes tranches d'âge. En conséquence, il convient de regrouper les activités destinées aux adolescents dans les bâtiments existants du Centre et d'offrir de nouvelles surfaces aux plus jeunes.

Dans le cadre du plan d'aménagement de l'ensemble La Gradelle, la commune de Chêne-Bougeries avait obtenu des droits à bâtir sur la parcelle 1801, droits dont elle n'avait jamais fait l'usage. Le projet dit "Maison de l'Enfance" consiste à ériger un bâtiment en continuité directe du socle de la tour existante de l'ensemble de la Gradelle, favorisant ainsi une synergie des activités. Ledit projet a fait l'objet d'une demande préalable auprès du DCTI en date du 19 juin 2006. Un préavis y relatif est encore attendu.

En raison des éléments indiqués ci-dessus, il convient désormais de voter un crédit d'étude de CHF 198'200.--, lequel englobe les frais relatifs aux relevés topologiques de la parcelle concernée, à la demande de renseignements ainsi qu'aux honoraires des architectes. Le crédit d'étude a fait l'objet d'une présentation à la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse lors de sa séance du 6 novembre 2006, puis d'un préavis favorable des commission Bâtiments-constructions et Aménagement-circulation-transport, réunies en séance le 22 novembre 2006. La commission Finances a émis également un préavis favorable le 11 janvier 2007.

Le Président passe la parole à M. L. Rivoire, Président de la commission Bâtiments-constructions.

M. L. Rivoire souligne avoir donné toutes les explications nécessaires lors de la séance citée du 22 novembre. A ce jour, la commission demeure dans l'attente d'une communication relative à la délivrance en bonne et due forme de l'autorisation de construire par les services cantonaux concernés. Cela étant, il est important et souhaitable qu'un crédit d'étude soit voté par le Conseil municipal au vu des coûts importants liés à la phase d'avant-projet. La commission se penchera ultérieurement sur le projet architectural en tant que tel, ainsi que sur le respect des procédures en matière de construction, étant toutefois précisé qu'il appartiendra à une autre commission de se pencher sur les aménagements intérieurs proposés.

Le Président signale que la commission Finances a accepté le préavis par 5 voix pour et 1 abstention. La commission s'est tout de même interrogée quant au coût du crédit d'étude proposé. Certains commissaires ont observé que la dépense était particulièrement importante. Si l'on se base sur le tarif horaire en vigueur dans les bureaux d'architecture, le crédit demandé pour les honoraires représente un travail à 100% pendant 7 semaines pour un architecte. La commission Finances saisira l'opportunité d'une prochaine séance pour auditionner des architectes et des

.../...

spécialistes et fera rapport. Il n'en demeure pas moins que la commission a préavisé favorablement la demande de crédit.

M. Biedermann n'a pas grand chose à ajouter. Il enjoint le Conseil municipal à voter le crédit d'étude pour que la commune puisse disposer d'un nouvel espace pour la jeunesse et mettre en conformité la structure existante du Petit Manège.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Tiercy signale que la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse s'est largement penchée sur le rôle de la "Maison de l'Enfance" et soutient largement ce concept. Elle a étudié plusieurs possibilités d'utilisation : bibliothèque, plusieurs salles modulables qui pourraient être employées pour de la gymnastique, du yoga, de la musique, etc. Par ailleurs, le besoin existe. En témoigne la longue liste des associations demandant des locaux, etc. En conclusion, la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse soutient largement ce projet.

Mme Grandjean-Kyburz souhaiterait apporter une précision. L'architecte mandataire obtiendra très prochainement une réponse du DCTI concernant la demande d'autorisation. C'est la raison pour laquelle, d'entente avec la Présidente de la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse, ce point a été mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de commission prévue le 5 février 2007. L'avant-projet sera ensuite présenté aux propriétaires, locataires et riverains de la Gradelle. Cette présentation aura lieu le 28 mars à 20h.00 à la salle des Chevaliers. Elle sera elle-même présente.

Mme Sobanek constate que la délibération ne porte actuellement que sur le montant du crédit d'étude. Tout le monde semble d'accord sur la nécessité et le bien-fondé de construire une "Maison de l'Enfance". Elle y est elle-même favorable, avec un grand bémol : elle souhaite en effet que les frais soient contrôlés de manière stricte, car à chaque fois, elle se montre étonnée de leur importance.

M. L. Rivoire s'interroge de savoir s'il ne serait pas opportun, dès l'instant où le projet est soumis à la commission Bâtiments-constructions, d'associer systématiquement les membres de la commission Finances, lorsqu'il est envisagé d'obtenir et d'examiner des informations relatives à des coûts d'étude.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MAISON DE L'ENFANCE : VOTE DU CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu la présentation du projet dit "Maison de l'Enfance" ainsi que du crédit d'étude y relatif à la commission Ecoles-institutions pour la jeunesse le 6 novembre 2006 -

Vu le préavis favorable des commissions Bâtiments-constructions et Aménagement-circulation-transports réunies le 22 novembre 2006 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances du 11 janvier 2007 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE de voter un crédit d'étude de CHF 198'200.-- pour mener à bien l'étude du projet dit "Maison de l'Enfance" sur les parcelles n° 1656 et 1801, feuille 8 du cadastre communal, jusqu'à et y compris la rentrée des soumissions;

de prélever cette somme sur la trésorerie communale;

de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement sous la rubrique 54503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet;

d'adopter une nouvelle délibération fixant les modalités d'amortissement du présent crédit d'étude en cas de non réalisation du projet dit "Maison de l'Enfance".

5.3 Aménagement du rondeau des Bougeries : vote du crédit d'investissement et financement

Le Président indique que ce projet comprend deux volets, l'un relatif aux aménagements paysagers, l'autre aux mesures de modération du trafic. Il a été présenté aux membres de la commission Routes-assainissement-environnement le 7 novembre 2006. Les commissaires ayant souhaité l'élaboration d'un projet d'exécution moins coûteux, une seconde variante substituant le dallage initialement proposé par un chemin argileux-calcaire perméable leur a été soumise pour examen lors de leur séance du 5 décembre 2006. Par ailleurs, les zones engazonnées ont été recalculées. En raison de ce qui précède et en tenant compte des frais d'installation de chantier, d'engazonnement, de création d'un chemin, d'aménagement, d'acquisition et de pose de mobilier urbain, d'éclairage de sécurité et d'alimentation en eau, le coût total des travaux projetés s'élève à CHF 174'000.--. Cette variante a été préavisée favorablement par la commission Routes-assainissement-environnement lors de sa séance du 5 décembre 2006. Elle a également fait l'objet d'un préavis favorable de la commission Finances réunie le 11 janvier 2007.

Le Président passe la parole à M. Karr, Président de la commission Routes-assainissement-environnement.

M. Karr invite les membres du Conseil municipal, soit à accepter le projet, soit à le refuser, mais non pas à le renvoyer en commission. Il s'agit d'un projet d'aménagement de l'espace public qui a été conçu à la demande du Conseil administratif par un collaborateur du service des espaces verts de la commune. Cette personne a étudié la conception d'espaces publics et a eu l'occasion de concrétiser son savoir-faire sur le territoire communal. Cette initiative a été appréciée par les membres de la commission. Par contre, certains aspects esthétiques du projet n'ont pas rencontré l'approbation des commissaires. C'est la raison pour laquelle une version "rabotée" est présentée ce soir. Cette dernière est donc à prendre ou à laisser.

Le Président signale, en tant que Président de la commission Finances, que celle-ci a préavisé favorablement le projet par 5 voix pour et une voix contre.

M. Biedermann souhaite apporter une information complémentaire. M. Delétraz, du Service des forêts, et M. Favre, employé du bureau Henchoz, ayant participé à la réalisation du parc du Villaret ont été rencontrés dans le cadre de la procédure de dépôt de l'APA. Ces derniers ont souhaité une légère modification du projet puisque les autorités cantonales refusent que l'on procède à la reprise complète du terrain, opération préjudiciable au système racinaire superficiel. Par conséquent, seul le centre du périmètre sera réengazonné à l'aide d'un procédé d'apport végétal. Concernant le sol, la demande a été faite de travailler à la main. En raison de tout ce qui précède, on peut donc compter sur une économie certaine, lors du décompte final.

Discussion.

M. Berdat signale qu'il s'est opposé par deux fois à ce projet, dans deux commissions différentes, principalement en raison de l'aspect "modération du trafic" de ce dernier. Il est indiqué que les riverains du chemin-Vert avaient exigé une modération du trafic, ce qui a été fait. Quelque temps après, lesdits riverains ont adressé réclamation à la commune au motif que les coussins berlinois engendraient du bruit. C'est la raison pour laquelle la commission a eu de longues discussions. Il ne voyait pas l'intérêt, pour sa part, de dépenser plus de CHF 60'000.-- pour ce genre d'aménagement concernant la modération du trafic, mais il n'est toutefois pas opposé à l'aspect paysager du projet. Pour le surplus, il se rallie à la position de M. Karr, à savoir que si le projet est accepté, il ne faut pas faire de coupe, compte tenu que ce dernier a déjà été "raboté".

Mme Sobanek souhaiterait savoir pour quelle raison ce projet devrait comporter des sommes à 6 chiffres. Elle ne s'oppose pas à l'aménagement de cette place, mais la somme la dérange. C'est la raison pour laquelle elle s'abstiendra lors du vote.

M. L. Rivoire signale qu'il était opposé au projet dans sa version initiale. Tenant compte des diverses modifications apportées successivement, il votera toutefois en faveur du projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

.../...

AMENAGEMENT DU RONDEAU DES BOUGERIES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Routes-assainissement-environnement lors de sa séance du 5 décembre 2006 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 11 janvier 2007 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 174'000.-- pour couvrir les travaux d'aménagement du rondeau des Bougeries;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 174'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2008 à 2027.

5.4 Réfection des arrêts de bus chemin De-La-Montagne/chemin Castan : vote du crédit d'investissement et financement

Le Président signale qu'un premier projet a été présenté à la commission Routes-assainissement-environnement lors de la séance du 7 novembre 2006. A cette occasion, les commissaires ont souhaité que des variantes d'exécution visant à étendre le périmètre d'intervention à l'ensemble du carrefour soient élaborées. Ainsi, la variante initiale devisée à CHF 205'000.-- a été modifiée pour créer un aménagement de type "zone de rencontres" entre le centre commercial situé au 136 chemin De-La-Montagne et l'école du Belvédère. Deux sous-variantes ont été esquissées, soit un rehaussement total du chemin au niveau des trottoirs, soit un marquage coloré de toute la zone visant à renforcer l'attention des usagers de la route. Réunis en séance le 5 décembre 2006, les membres de la commission Routes-assainissement-environnement ont préavisé favorablement le projet de réfection des arrêts de bus et du carrefour ainsi que l'aménagement d'un périmètre étendu, avec application d'un enrobé de roulement en couleur. Le coût total des travaux y relatifs s'élève à CHF 273'000.--. Ledit projet a également fait l'objet d'un préavis favorable de la commission Finances lors de sa séance du 11 janvier 2007.

Le Président passe la parole à M. Karr, Président de la commission Routes-assainissement-environnement.

M. Karr a peu de choses à ajouter, si ce n'est que le projet est atrocement cher : c'est finalement un tapis bitumeux orienté vers le Bachet pour un montant de CHF 273'000.--. Au départ, un montant de CHF 205'000.-- était alloué à ce projet dans la mesure où l'on songeait uniquement à une réfection d'arrêt de bus, sans aucune facilité pour les piétons, sans aucune mesure de modération du bruit, sans aucune mesure de convivialité. Un devis complémentaire a donc été demandé pour aboutir à ce qui est présenté ce soir et qui a un peu plus d'allure. A noter que la question de la couleur n'a pas plu à tout le monde au sein de la commission. M. C. Rivoire a alors indiqué qu'une directive cantonale spécifiait les teintes admises sur le plan chromatique. De toute manière, le projet sera utile pour un grand nombre de citoyens. Il est certes cher mais correspond aux prix du marché. C'est la raison pour laquelle il invite les membres du Conseil municipal à voter en faveur du projet.

Le Président signale, en tant que Président de la commission Finances, que cette dernière a préavisé favorablement le projet par 6 voix pour, lors de sa dernière séance.

M. Biedermann indique que le projet a d'ores et déjà été mis en soumission. Quatre entreprises ont été contactées. Les négociations pour l'adjudication sont en cours. A noter que la somme des devis reçus se situe exactement dans le cadre du crédit à voter. Au sujet des couleurs de l'enrobé, la commune a reçu une lettre de l'Office cantonal de la mobilité (OCM) aussi drôle que surprenante. Ledit office indique en effet qu'il autorise la commune à utiliser une couleur de son choix, à l'exception du rouge réservé aux pistes et bandes cyclables, du vert utilisé pour le tram, du blanc, du jaune et de l'orange utilisés pour les marquages routiers, du bleu réservé au parage. Il reste toutes les autres couleurs ! La commune va donc choisir une couleur jaune miel qui a déjà été utilisée par la commune de Cologny pour des travaux de même type. Par ailleurs, la commune demeure dans l'attente de la détermination du canton pour savoir si ce travail de réfection doit être soumis ou non à enquête publique. Si tout se passe comme prévu, les travaux auront lieu au début du printemps (mi-mars, mi-avril). Il convient néanmoins de rappeler que l'on se situe dans un endroit très sensible, en face d'un centre commercial, d'une école primaire, d'une école privée et confronté à la circulation des bus. Il ne sera donc pas facile de gérer le trafic.

M. Perrin souhaiterait préciser qu'il ne s'agit pas seulement d'enrober une surface mais de reprendre des fondations ainsi que des canalisations et des points d'évacuation d'eau. Cela nécessite donc un travail plus important, qui plus est, ne peut se faire en un seul temps. Il faudra organiser le chantier pour maintenir la circulation dans un quartier très particulier à gérer. Le coût du projet est donc justifié.

M. Berdat donne raison à Mme Sobanek dans le sens que le projet est effectivement très cher, d'autant plus que le chemin De-La-Montagne ne supporte que des véhicules de 28 tonnes (les TPG passent avec des véhicules de 40 tonnes). C'est la raison pour laquelle il y a des rigoles dans la chaussée. Or, il s'avère que le bus 34 est également

un 40 tonnes. Dans quelques années à peine, il faudra très certainement refaire le chemin.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**REFECTION DES ARRETS DE BUS CHEMIN DE-LA-MONTAGNE/CHEMIN
CASTAN : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT**

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Routes-assainissement-environnement lors de sa séance du 5 décembre 2006 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Finances lors de sa séance du 11 janvier 2007 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 273'000.-- pour couvrir les travaux de réfection des arrêts de bus chemin De-La-Montagne/chemin Castan;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 273'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2008 à 2027.

5.5 Chêne-Bougeries/Chemin du Pré-du-Couvent (enquête publique N° 1491) Projet de plan localisé de quartier N° 29528-511 : préavis -

Le Président rappelle que ce projet couvre les parcelles 1730, 2200, 2201 et pour partie 1614 de la feuille cadastrale n° 8 de la commune de Chêne-Bougeries. Le Bureau central d'aide sociale (BCAS), propriétaire desdites parcelles, projette d'y construire un EMS dit "Nouveau Prieuré", appelé à remplacer la construction existante, laquelle s'avère difficilement transformable et adaptable aux normes en vigueur. Comme alternative, le BCAS a privilégié la variante "reconstruction", laquelle a fait l'objet d'un concours d'architecture remporté par le bureau Devanthéry et Lamunière SA. Schématiquement, le projet retenu vise à organiser trois bâtiments autour d'une cour centrale appelée "Place du Village" où se dérouleraient diverses activités. Ledit projet

.../...

regroupera un établissement médico-social, une résidence pour personnes âgées, une crèche, des espaces pour étudiants et des espaces dévolus à la Fondation Clair-Bois. Par ailleurs, un mail sera créé le long du chemin du Pré-du-Couvent. Le projet de PLQ a fait l'objet d'une enquête publique du 28 août au 29 septembre 2006. Par courrier daté du 30 octobre 2006, M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire (DT), indiquait que ladite enquête publique n'avait suscité aucune observation. La commission Aménagement-circulation-transports réunie en séance le 27 septembre 2006 a auditionné Mme Nicole Fatio, secrétaire générale du BCAS et a délivré un préavis favorable.

Le Président passe la parole à M. Locher, Président de la commission Aménagement-circulation-transports.

M. Locher indique que la commission a également reçu M. Devanthéry lors de la séance de commission citée. L'ensemble des membres de la commission ont été séduits par le concept de cet aménagement et ont relevé la qualité de l'architecture proposée. Ils ont donc préavisé favorablement le PLQ par 8 voix pour et 1 abstention.

M. C. Rivoire souligne que l'on peut remarquer que l'enquête publique n'a suscité aucune observation de la part des propriétaires riverains de ladite parcelle. Ceci est de bon augure pour ce qui concerne la suite de la procédure. Par conséquent, il ne peut que recommander un préavis favorable de la part du Conseil municipal.

M. Karr explique qu'il s'est abstenu de voter en commission parce qu'en première lecture, le programme architectural lui a paru extrêmement important de par son ampleur, sa densité. En deuxième lecture, il a eu des inquiétudes quant au volet social du projet. La question posée est de savoir si "la mayonnaise intergénérationnelle" va prendre entre les différents usagers. Il a été en effet frappé par le nombre de personnes qui sont venues visiter l'exposition du concours d'architecture : leurs regards n'étaient pas totalement désintéressés. En fait, c'est l'audition de Mme Fatio et de M. Devanthéry qui a fait penché la balance, du moins en ce qui le concerne. Le projet est fascinant dans ce qu'il propose d'associer des personnes qui sont dans la force de l'âge, des étudiants, des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, des personnes du 3ème âge occupant des appartements. Il y en outre un secteur médicalisé, une crèche, etc. Ce serait donc une manière différente de créer du logement à Chêne-Bougries, en amenant tous ces gens à se rencontrer et se croiser en un seul lieu. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal est appelé à voter en faveur de ce projet, après avoir pondéré les divers aspects évoqués. Si cela fonctionne, on réussira quelque chose à Chêne-Bougries en terme de nouveauté sociale que les Scandinaves viendront peut-être visiter. La démarche est donc intéressante. Il regrette simplement que le magnifique saule pleureur qui est le seul élément structurant de la parcelle va devoir être abattu : sa conservation aurait engendré un certain nombre de modifications. Pour le reste, le projet va prendre du temps à se réaliser puisqu'il est découpé en plusieurs étapes.

Mme Sobanek signale que son groupe politique a soutenu ce projet dès le début, notamment le volet concernant le renforcement des liens intergénérationnels. La

.../...

réalisation architecturale va renforcer la communication entre des gens qui ne sont naturellement pas en contact dans la vie de tous les jours.

Mme Bauduccio-Deluc annonce que le groupe Avenir Chênois soutient également ce projet pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. Karr.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.
Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CHENE-BOUGERIES/CHEMIN DU PRE-DU-COUVENT (ENQUETE PUBLIQUE N° 1491) PROJET DE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N° 29528-511 : PREAVIS

Vu la lettre du Département du territoire du 21 août 2006 demandant la mise à l'enquête publique du plan localisé de quartier N° 29528-511 et demandant simultanément de soumettre au Conseil municipal, pour préavis, ledit plan localisé de quartier -

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 29 août au 29 septembre 2006 -

Vu le préavis favorable formulé par 8 voix pour et 1 abstention par la commission Aménagement-circulation-transports lors de sa séance du 27 novembre 2006 -

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et de l'article 5 de la loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités du 9 mars 1929 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 18 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE de donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29528-511 situé chemin du Pré-du-Couvent sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries.

6) Communications des délégations du Conseil municipal et autres

6.1 CSSM

M. Meynet prend la parole en tant que délégué du groupe Socialiste au Centre sportif des Trois-Chêne et donne lecture de son rapport sur ledit Centre.

"Le Centre sportif a finalisé la réaffectation de l'appartement de l'ancien intendant, M. Théo Riedo, en deux salles de réunions, respectivement de 20 et 30 places. Ces salles seront louées à des sociétés, des entreprises ou des groupements pour des colloques, des rencontres ou des comités extra-muros au prix de CHF 40.-- de l'heure pour la petite salle (CHF 250.-- pour la journée) et CHF 50.-- de l'heure pour la grande salle (CHF 400.-- pour la journée).

M. Jean-Pierre Ehinger, ancien directeur du Centre sportif, a accédé à la présidence du Club des patineurs Trois-Chêne (qui chapeaute l'ensemble des activités de glace du

.../...

centre) à la place de M. Constantin Sayegh et M. Florian Baciocchi a accédé à la présidence du Club de hockey. A cette fonction, il succède à M. Maurice Beker.

M. Alain Akar, directeur du restaurant du Centre sportif, a accédé à la présidence du Club sportif chênois qui fête cette année son centième anniversaire. Un livre souvenir, produit par les Editions Chênoises, sortira à cette occasion. A noter que le club est dans une passe financière très délicate en raison d'une très mauvaise gestion du comité précédent.

Les chaufferies du centre et du stade sur la base d'un projet mixte gaz et bois sont à l'étude. Ces futurs travaux entraîneront d'autres investissements dans la réfection du stade (tribunes, vestiaires, isolation et éclairage) qui, comme le veut le règlement, seront soumis à l'approbation des Conseils municipaux de chacune des communes partenaires.

Avant que prenne fin le moratoire sur l'extension ou non du Centre sportif, il apparaît que les installations actuelles nécessitent des investissements de maintenance ou de mise en conformité importants. Ainsi, en plus des dépenses liées au stade mentionnées préalablement, il est également urgent de se déterminer sur l'éclairage du tennis, la mise à jour du tableau électrique principal, l'équipement et l'installation de nouvelles cuisines au Restaurant des Trois Communes, la réfection de l'enveloppe des anciens bâtiments, notamment l'étanchéité et la carbonatation, devisés à CHF 1'180'000.--.

Afin de pouvoir traiter de ces objets en toute sérénité, je propose que les commissions Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention et Finances se retrouvent sous forme élargie à l'ensemble du Conseil municipal le plus vite possible, pour entendre le directeur du Centre sportif, chiffres en main sur ces questions. "

M. Biedermann annonce une séance de la commission Feu-PC-Sports-Sécurité et prévention, présidée par M. Beker, le mercredi 21 février 2007 à 18h.15.

6.2 Routes et assainissement

M. Karr signale qu'un futur plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit va être soumis prochainement au Conseil municipal. Il fera l'objet d'un préavis lors de la séance de la commission Routes-assainissement-environnement prévue la semaine prochaine. Ses membres ont bénéficié d'une présentation de M. Levental, chef du Service de protection contre le bruit, lequel a expliqué la portée de ce plan et a confié que, quels que soient les aménagements prévus le long des axes de transit situés sur la commune de Chêne-Bougeries, et ceci tant au niveau du maintien du logement existant que de la construction de nouveaux logements, il ne sera pas nécessaire de sacrifier les abords des routes.

6.3 Réunion du 4 C

Mme Meynet annonce que la commission du 4 C se réunit la semaine prochaine. Une synthèse de la réunion des commissions Culture des trois communes chênoises a été demandée par Mme Grandjean-Kyburz à la commune de Thônex, mais il semble d'ores et déjà que M. Decrey ne souhaite pas mettre ce point à l'ordre du jour. Il faudra

.../...

peut-être songer un jour à une rupture avec la commune de Thônex concernant la poursuite des travaux du 4 C. Le Conseil municipal sera tenu au courant de l'évolution du dossier.

7) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

7.1 Motion déposée par le groupe Radical

Le Président donne lecture de la motion déposée par Mme Marion Garcia au nom du parti Radical "Directions d'écoles : nouveau report de charges sur les communes ?"

" Considérant que :

- les communes sont aujourd'hui responsables de la construction et de l'entretien des bâtiments scolaires pour l'école primaire;
- La plupart des écoles du canton sont aujourd'hui occupées à leur pleine capacité;
- Les maîtres principaux, ainsi que les responsables d'écoles, disposaient jusqu'ici au mieux d'un petit local attenant à leur classe pour y accomplir leur mandat à caractère administratif;
- Le département de l'instruction publique (DIP), lors de sa conférence de presse du 16 novembre 2006, a annoncé son souhait de créer pour la rentrée 2008, 100 postes de directeur-trice-s à l'enseignement primaire, chargé-e-s notamment des relations avec les autorités communales;
- Ces directeur-trice-s d'école devront donc selon toute vraisemblance avoir leurs bureaux dans les bâtiments de leur école, contrairement aux inspecteur-trice-s qui, jusqu'ici, travaillaient dans des locaux centralisés et propriété du canton;

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur-trice-s, notamment dans le domaine concret du lieu de travail qui devra être assuré par les communes pour ces cadres supérieurs;
- intervenir auprès du Conseil d'Etat pour que celui-ci explicite son projet de directeur-trice-s d'école également en ce qui concerne le cahier des charges de ces directeur-trice-s dans leurs rapports avec les autorités communales;
- évaluer, sur le territoire de notre commune, l'impact financier que supposerait l'application de cette proposition du DIP;
- intervenir auprès de l'Association des communes genevoises pour qu'elle intègre cet élément dans les négociations en cours avec le canton de Genève sur les reports de compétences et de charges.

Le parti Radical invite le Conseil municipal à accepter cette motion et à charger le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat et de l'Association des communes genevoises. "

Avant d'examiner si cette motion peut être transmise au Conseil administratif, Mme Garcia souhaite apporter un commentaire. M. Beer, conseiller d'Etat en charge

.../...

du DIP, a proposé la création de 100 postes de directeurs dans le canton de Genève. Cela voudrait dire un directeur par établissement de 300 élèves. Il faudra donc prévoir d'installer des bureaux pour une secrétaire, voire d'autres employés. Se pose alors la question du coût. Il conviendrait donc de s'assurer auprès du Conseil d'Etat, de ce que cela va signifier pour chaque commune concernée. Ces directeurs auront-ils effectivement besoin de secrétaires ?

Mme Grandjean-Kyburz tient à dire que le Conseil administratif est également très préoccupé par cette annonce, de même que le corps enseignant. Elle remercie les dépositaires de la motion et prendra contact avec l'ACG afin de demander des informations.

Mme Sobanek rappelle que cette proposition du Département a été très longtemps discutée, sauf erreur pendant 18 mois, avec les inspecteurs. Elle est elle-même très inquiète et pense que les communes ont le droit, et même l'obligation, de s'interroger quant aux répercussions financières. Sachant que l'enveloppe budgétaire consacrée à l'instruction publique ne va pas augmenter ces prochaines années, il lui paraît logique que chacun veuille tirer la couverture à soi. Elle est donc ravie que le groupe Radical dépose une motion concernant cet objet.

M. Meynet rappelle qu'il existe un préalable assez cinglant avec les CASS.

Le Président, la parole n'étant plus demandée, soumet au Conseil municipal l'approbation de la motion Radicale.

- La motion Radicale, acceptée à l'unanimité, est donc transmise au Conseil administratif qui devra lui donner suite dans un délai maximum de 6 mois.

Le Président passe ensuite aux questions orales.

7.2 Déneigement sur la commune

Le Président observe que cette année, le déneigement a donné pleine satisfaction jusqu'à un certain moment où, brutalement, l'effort s'est arrêté. La neige n'a pas été enlevée, notamment sur les passages piétons.

M. Biedermann exprime son étonnement. Les collaborateurs du service des Routes se sont mis à l'oeuvre, le matin à partir de 4h.00 jusqu'au lendemain matin du jour suivant. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a eu que trois téléphones en mairie de communiers mécontents, dont deux provenaient de propriétaires de chemins privés. A titre de rappel, la commune n'a aucun devoir de déneiger les chemins privés. Toutefois, il fera part de la remarque du Président aux responsables des services extérieurs.

Mme Sobanek a pu observer que la route était extrêmement glissante en sortant d'une séance de commission. Même s'il s'agit en l'occurrence d'une route cantonale, comme

le relève M. Biedermann, il n'y avait pas que la rue de Chêne-Bougeries qui était mal déneigée.

M. De Candolle signale qu'il a été effaré de voir une saleuse en train de disperser du sel sur les trottoirs d'une route cantonale.

M. Karr rappelle qu'il avait proposé, les années précédentes, d'éviter d'utiliser du sel pour faire fondre la neige sur les trottoirs, en particulier aux abords des arbres. En effet, lorsque les eaux fondent, le sel vient se fixer dans le sol et porte atteinte au système racinaire des arbres. Il demande donc à nouveau que le Conseil administratif en revienne à une solution de "gravillonage" plutôt que de salage.

- M. Biedermann prend note de la demande.

7.2 Local pour le partenariat enregistré

Mme Sobanek a cru comprendre, selon les propos de M. C. Rivoire, qu'il faudrait envisager la mise à disposition d'un local afin de ne pas procéder à l'enregistrement de partenariats enregistrés (PACS) dans la traditionnelle salle des mariages. Pourquoi cette différence ? Qui est habilité à décider cela ? Elle aurait pour sa part honte de siéger dans un Conseil municipal qui stigmatiserait les "pacisé-e-s".

M. C. Rivoire signale que la Direction cantonale de l'Etat civil a demandé aux offices concernés d'éviter dans la mesure du possible d'enregistrer des partenariats dans une salle où est apposé le sigle "mariage". En effet, il ne s'agit pas d'un mariage, mais d'un contrat. C'est donc une recommandation que la commune a reçue. Les partenaires qui veulent organiser une cérémonie dans la salle actuelle peuvent très bien le faire puisqu'il n'est nullement mentionné "mariage" à l'entrée de cette dernière. Il ne s'agit par ailleurs pas d'une directive cantonale contraignante. La commune est censée informer les gens, qui souhaitent se marier ou se "pacser", des salles mises à disposition. Il n'y a donc aucune exclusion.

Pour Mme Sobanek, un mariage est aussi un contrat. Il serait judicieux que le Conseil municipal prenne une décision concernant l'utilisation d'une autre salle pour les "pacrés".

M. C. Rivoire réitère que la commune de Chêne-Bougeries ne pratique aucune exclusion. Ceux qui souhaitent se marier ou se "pacser" peuvent choisir n'importe laquelle des salles à disposition.

7.3 Usage de locaux au 2, chemin De-La-Montagne

M. Meynet se réfère aux propos de M. Biedermann selon lesquels des locaux au 2, chemin De-La-Montagne, seraient désormais utilisés par l'association TerraWatt.

M. Biedermann explique qu'il s'agit d'une association bien connue qui a récemment présenté un projet consistant à installer des cellules photovoltaïques sur le toit de l'école du Belvédère, ceci à titre didactique. L'association disposait précédemment de locaux à Vessy et a vu son bail résilié.

Mme Grandjean-Kyburz ajoute que ladite association était déjà intervenue dans des classes de l'école de Chêne-Bougeries afin d'effectuer un bilan énergétique didactique des diverses installations et examiner les réductions d'énergie possibles.

7.4 CEVA

Mme Tiercy a entendu dire avec plaisir qu'il y avait désormais davantage de contacts avec les représentants du projet CEVA. Elle avait cru comprendre qu'il avait été décidé que des membres d'une commission du Conseil municipal accompagneraient le Conseil administratif dans ces séances.

M. C. Rivoire indique que des contacts ont effectivement eu lieu avec les CFF, et non pas avec le chef de projet CEVA, M. Pirat. Des réponses sont attendues sur la base des différentes questions posées. Quant à une éventuelle participation de membres du Conseil municipal, il avait été décidé de transférer le projet auprès de la commission Routes-assainissement-environnement. M. Karr reprendrait notamment les discussions en ce qui concerne les aménagements de surfaces. Pour l'heure, il n'y a pas eu de réunion, ni de convocation par le Département du territoire à ce sujet.

Mme Tiercy a cependant clairement le souvenir qu'il avait été décidé que deux membres du Conseil municipal accompagneraient un membre du Conseil administratif lors de chaque séance relative au projet CEVA.

M. C. Rivoire rappelle qu'il a déjà informé la commission présidée par M. Karr que le groupe de travail du CEVA ne souhaitait pas que des conseillers municipaux soient présents lors de ces réunions. Il a personnellement défendu l'approche évoquée par Mme Tiercy, mais a été mis en minorité.

M. Karr précise que c'est à la demande de M. Cramer que cette délégation a été constituée. Il est venu évoquer ce point avec les magistrats des trois communes, leur demandant de nommer deux personnes représentant le Conseil municipal. Pour lui, il était important que le Conseil municipal participe aux discussions. En ce qui concerne l'opposition mentionnée par Mme Grandjean-Kyburz en début de séance, il convient de rappeler que la commission Routes-assainissement-environnement a hérité de l'aménagement de surface relatif au projet de création d'une voie verte. C'est la raison pour laquelle il suggère de transmettre ladite opposition aux conseillers municipaux. Il suppose qu'une partie traite de "l'après CEVA" dans la mesure où il importe de se pencher sur le financement de la voie. Or, la commission Routes-assainissement-environnement a pour mandat de traiter ce dossier. Ce serait donc une bonne chose d'envisager une présentation des mandataires du bureau en charge de ce volet du projet, ceci avant qu'il n'y ait une levée de boucliers. Quels que soient les délégués, il

.../...

est important de revenir à la charge dans la mesure où c'est le conseiller d'Etat lui-même qui avait demandé la constitution d'une délégation du Conseil municipal.

M. C. Rivoire souligne que le Conseil administratif a déjà écrit à M. Cramer à ce sujet. Il ne reviendra pas sur la teneur de la réponse reçue étant donné que cette dernière a déjà été communiquée. Par contre, il partage l'avis de M. Karr que la commission Routes-assainissement-environnement, par l'intermédiaire de M. Pierre Robyr, puisse se pencher sur le suivi des travaux. En ce qui concerne les aménagements de surfaces, des informations seront transmises dès l'instant où elles seront connues du Conseil administratif.

Mme Grandjean-Kyburz ajoute que le Conseil administratif souhaite la tenue prochaine d'une séance de commission élargie à l'ensemble du Conseil municipal afin de communiquer les informations obtenues, ceci en présence de représentants des CFF et du projet CEVA.

Le Président rappelle que le Conseil municipal, au travers d'une résolution, voire d'une motion, a la compétence de mandater le Conseil administratif pour une activité bien particulière.

7.5 Divers

M. De Candolle souhaiterait confirmer, pour la bonne forme, que M. Walpen remplacera Mme Rotschy au sein des diverses commissions dont cette dernière faisait partie.

8) Naturalisations

Le Président prononce le huis clos et passe la parole à Mme Bauduccio-Deluc, Présidente de la commission Naturalisations-Etat civil, laquelle présente deux dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 15 oui et 2 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 12 oui et 5 abstentions.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h.05.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J. LOCHER

Le Président
du Conseil municipal
N. PRALONG

.../...